



SITE NATURA 2000 « RIVIÈRE ELORN »

Compte rendu du Comité de pilotage

Emetteur :	Stéphanie ISOARD (Syndicat de Bassin de l'Elorn)	Date et heure :	28 juin 2018 à 14h00
Lieu :	Landerneau – Maison des Services Publics		
Opération :	Comité de pilotage Natura 2000 « Rivière Elorn »		
Ordre du jour :	Bilan d'animation 2017/2018 et perspectives		
PARTICIPANTS			
Nom	Organisme/Collectivité	Fonction	
M. Francis GROSJEAN	Syndicat de bassin de l'Elorn, Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Elorn, Brest métropole,	Président Président Vice-Président	
M. Philippe MASQUELIER	Syndicat de bassin de l'Elorn	Directeur	
Mme Stéphanie ISOARD	Syndicat de bassin de l'Elorn	Chargée de mission N2000	
M. Pascal JAKYMIW	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)	Chargé de mission N2000 Service eau et biodiversité	
Mme Stéphanie JOUVIN	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	Chargée de mission Service Patrimoine Naturel	
M. Joël LE GALL	Comité Départemental des Pêches du Finistère	Membre permanent	
Mme Mélanie AUSSERAY	Fédération Française de Randonnée Comité départementale du Finistère	Membre permanente	
Mme Anne CORBE	CECLANT division Prévention Maitrise des Risques et Environnement	Conseiller environnement	
M. Franck ARNAULT	CECLANT division Prévention Maitrise des Risques et Environnement	Conseiller environnement	
M. Bernard MICHEL	Commune de SAINT SERVAIS	Maire	
M. Gilles MAILFERT	Commune de LOPERHET	Adjoint au maire	
M. Henri BILLON	Commune de LOC EGUINER	Maire	
M. Yvon PINVIDIC	Commune de PENCRAN	Conseiller délégué	
M. André MARREC	Commune de PLOUEDERN	Adjoint au maire	
M. Francis ESTRABAUD	Commune de COMMANA	Maire	
M. Yvon BESCOND	Commune de LA FOREST-LANDERNEAU	Maire	
M. Philippe HERAUD	Commune de PLOUNEVENTER	Maire	

M. Jean-Jacques PITON	Commune de PLOUDIRY Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry	Maire Président
M. Patrick LECLERC	Commune de LANDERNEAU, Communauté de Communes du Pays de Landerneau- Daoulas	Maire Président
Mme Vivianne BERVAS	Commune de LANDERNEAU	Conseillère municipale
M. Julien POUPON	Communauté de Communes du Pays de Landerneau- Daoulas	Vice-Président
M. Jean-Yves KERMARREC	Association de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (APPMA) de l'Elorn	Président
M. Vincent LE VIOL	Association de Langazel	Animateur gestionnaire
M. Ronan LE BRIS	Ouest-France	Journaliste

EXCUSÉS		
Nom	Organisme/Collectivité	Fonction
M. Florian LEBEAU	Conseil régional de Bretagne Service patrimoine naturel et biodiversité	Chef de service
Mme Harmonie COROLLER	Parc Naturel Régional d'Armorique	Chargée d'étude
Mme Pauline LECLERC	Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Finistère	Conseillère technique et pédagogique sport
M. Vincent LE TALOUR	Chambre d'agriculture	Chargé d'étude environnement territorialisé
M. Vincent COLASSE	Conservatoire Botanique National de Brest	Chargé d'étude
Mme Séverine DUNET	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	Chargé d'intervention
M. Pierre-Yves MOAL	Commune de LOCMELAR	Maire
Mme Laurence CLAISSE	Commune de LANDIVISIAU	Maire
Mme Chantale SOUDON	Commune de LA MARTYRE	Maire
Mme Laurence FORTIN	Commune de LA ROCHE MAURICE	Maire
M. André HUET	Association « Les Amis des Chemins de Ronde du Finistère »	Secrétaire général
M. Franck SIMONNET	Groupe Mammalogique Breton	Chargé de mission

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

Rappels généraux sur le site

Bilan de l'animation 2017/2018

- Gestion des habitats et des espèces
- Information, communication, sensibilisation
- Suivis scientifiques
- Veille environnementale

Perspectives d'animation 2018/2019

- Prévisionnel d'activité

DEROULEMENT DE LA REUNION

Introduction de la séance

(M. Francis GROSJEAN et Mme Stéphanie ISOARD – Syndicat de bassin de l'Elorn)

M. GROSJEAN, Président du Syndicat de bassin de l'Elorn (SBE) et du comité de pilotage (COFIL) Natura 2000, introduit la réunion et remercie les participants de leur présence.

Mme ISOARD, chargée de mission Natura 2000, expose l'ordre du jour.

Remarque : La présentation faite en séance s'est appuyée sur un diaporama téléchargeable sur le site du Syndicat de Bassin de l'Elorn, rubrique « actualités » (<http://www.bassin-elorn.fr/>) ou sur le site Natura 2000 (<http://riviere-elorn.n2000.fr/>).

Rappels généraux

(Mme Stéphanie ISOARD - Syndicat de bassin de l'Elorn)

Les objectifs du réseau Natura 2000 et le périmètre du site « Rivière Elorn » sont brièvement rappelés aux membres du comité de pilotage ainsi que les habitats naturels et espèces ayant justifié sa désignation.

Le rôle et la composition du comité de pilotage sont ensuite exposés et Mme ISOARD rappelle qu'au cours du dernier COFIL du 6 juillet 2017, les membres du comité de pilotage ont réélu M. Francis GROSJEAN comme président du COFIL et désigné le Syndicat de bassin de l'Elorn comme structure animatrice pour une durée de 3 ans.

Bilan de l'animation 2017/ 2018

(Mme Stéphanie ISOARD - Syndicat de bassin de l'Elorn)

(M. Pascal JAKYMIW – DDTM)

(Mme Stéphanie JOUVIN – DREAL)

- **Gestion des habitats et des espèces**

Mme ISOARD rappelle les trois grands outils de gestion du dispositif Natura 2000 : l'étude d'incidence (à portée réglementaire), la charte Natura 2000 et la contractualisation Natura 2000.

Le volet « contractualisation » est présenté plus en détails. Il est rappelé que ce sont des engagements volontaires sur une durée de 5 ans et qu'ils ont pour objectif la mise en place de mesures de gestion adaptées à la biodiversité.

Les MAEC (Mesures Agri Environnementales et Climatiques)

En 2018, aucun nouveau contrat agricole n'a pu être signé puisque le territoire n'a pas été ouvert à la contractualisation. En revanche, les contrats engagés entre 2015 et 2017 sont toujours en cours pour une durée de 5 ans à compter de leur date de signature.

Les contrats Natura 2000

Un historique des 6 contrats signés depuis 2011 sur le site est exposé, pour un total de 115 121€. Les deux projets de contrats présentés lors du précédent COPIL n'ont pas pu être mis en œuvre, faute d'enveloppe financière suffisante. Sur 2016 et 2017, les fonds européens FEADER n'ont en effet pas pu être mobilisés en complément des crédits de l'État.

Mme ISOARD explique qu'un appel à projet va prochainement être lancé par la Région Bretagne, afin de recenser l'ensemble des contrats Natura 2000 prêts à être contractualisés. Ils seront ensuite hiérarchisés et seuls les contrats les mieux classés pourront être subventionnés, l'enveloppe financière allouée à ces contrats étant restreinte.

M. JAKYMIW (DDTM) confirme que la région Bretagne va prochainement mettre en ligne un appel à projet, mais que tous les contrats déposés ne pourront être financés, compte tenu du montant des intentions déjà exprimées dans le Finistère.

Mme JOUVIN (DREAL) explique que le financement des actions Natura 2000 peut être recherché par d'autres biais comme par celui d'autres appels à projets, par exemple, de l'Agence de l'eau. Natura 2000 est une démarche participative, il est important de faire émerger des initiatives avec des partenaires (financés ou non par Natura 2000).

Mme ISOARD détaille ensuite les deux projets de contrats Natura 2000 :

- Le premier projet de contrat, porté par le Syndicat de bassin de l'Elorn, est localisé sur le domaine public maritime à proximité de Loperhet. Il aura pour objectif la protection des lasses de mer et l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels, par le ramassage des macrodéchets sur un linéaire de 1 000 mètres. Ce contrat, par la mise en place d'un protocole de tri des macrodéchets, permettra également de récolter des informations sur les types de déchets récoltés et leur provenance. D'une durée de cinq ans, son coût est estimé à 15 600 € et sera financé à hauteur de 80%.

- Le second contrat en projet serait porté par le Conseil départemental du Finistère et concernerait l'aménagement d'un passage à Loutre sur un ouvrage routier classé à « risque » pour l'espèce. Le coût de ce contrat, localisé sur la commune de Sizun, s'élèverait à 15 000€ et serait financé à hauteur de 80%.

Actions hors contrat

Mme ISOARD expose ensuite l'action du Syndicat de bassin de l'Elorn sur la gestion des espèces invasives végétales de son territoire. Elle indique que cette problématique ne peut pas se raisonner uniquement à l'échelle du site Natura 2000 et qu'il a été fait le choix de mettre en place une politique d'accompagnement des acteurs locaux, sur 34 communes du territoire du Syndicat de bassin de l'Elorn (les 8 autres communes faisant l'objet d'une politique propre à Brest métropole). Cet accompagnement des acteurs locaux (collectivités, entreprises privés...) s'appuie sur des rencontres annuelles, des sessions de formation, mais également sur l'élaboration de documents ressources.

- **Information, communication, sensibilisation**

Mme ISOARD explique qu'en l'absence de financement pour les contrats Natura 2000 en 2018, l'accent a été mis cette année sur la communication.

Le souhait a été fait de développer la communication sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, ...) afin de toucher un plus large public et de mobiliser plus facilement les familles lors de manifestations grand public Natura 2000, telles que des rallye ou sorties nature.

Un travail de sensibilisation aux enjeux Natura 2000 a été réalisé auprès d'une classe de CM1/CM2 d'une école primaire de Sizun, en partenariat avec les animateurs de la maison de la rivière. Ce travail a débouché sur la réalisation d'une vidéo pédagogique sur la loutre d'Europe, qui a été diffusée lors du COPIL (visionnable ici : <https://youtu.be/9J3Ik6jRU2g>)

- **Suivis scientifiques**

La réalisation de suivis scientifiques est présentée par Mme ISOARD comme une action indispensable à la bonne gestion d'un site Natura 2000.

Elle détaille ensuite les différents habitats et espèces ayant bénéficié d'un suivi sur le site en 2017/2018 (zone d'herbier de zostères, loutre d'Europe, gazon à littorales, mulette perlière...) et explique qu'elle a également participé à d'autres suivis organisés par des partenaires locaux, tels que les indices abondance saumon, en lien avec les acteurs du monde de la pêche (fédération et association).

- **Veille environnementale**

Mme ISOARD rappelle qu'un projet est soumis à évaluation d'incidences Natura 2000 s'il est inscrit sur la liste visée au code de l'environnement (art R414-19) ou l'une des 3 listes établies par arrêté préfectoral.

Dans le cadre de ces évaluations d'incidences Natura 2000, différents porteurs de projets ont été accompagnés dans la construction de leurs dossiers en 2017/2018 (manifestations sportives, projets d'aménagement, ...).

Un zoom est fait sur l'accompagnement de la manifestation « Tro Menez Are » pour laquelle l'organisateur, l'animatrice Natura 2000 et un naturaliste du groupe mammalogique breton se sont retrouvés sur place pour évaluer l'impact potentiel du passage de plusieurs milliers de marcheurs, à proximité de zones fréquentées par la loutre d'Europe.

Ces démarches d'accompagnement permettent de s'assurer, en amont de la procédure, de la compatibilité des projets avec les enjeux de préservation du site Natura 2000.

Mme ISOARD met également en avant la nécessité de travailler en lien avec les autres structures du territoire, pour veiller à la cohérence des politiques publiques entre elles.

Perspectives d'animation pour 2018/2019

(Mme Stéfanie ISOARD - Syndicat de bassin de l'Elorn)

- **Prévisionnel d'activité**

Mme ISOARD expose les perspectives d'animation suivant quatre grands axes : contractualisation, communication/sensibilisation, suivi écologique et veille environnementale. Elle ajoute également que même si l'aspect « gestion administrative et financière » n'a pas été détaillé dans le bilan de l'année écoulée, cette thématique occupe une part non négligeable de son temps de travail.

Les actions en cours sur le site seront poursuivies et les projets de contrats Natura 2000 seront déposés dans le cadre de l'appel à projet de la région Bretagne, dès que ce dernier sera mis en ligne.

Mme ISOARD remercie les participants pour leur attention et se dit à l'écoute de leurs diverses questions.

Discussion

M. MAILFERT (Loperhet) interroge l'animatrice sur la présence ou non de suivis scientifiques réalisés en continu sur les états de conservation des espèces et habitats du site.

Mme ISOARD confirme qu'effectivement il serait très intéressant de disposer de ces types de suivis mais que, malheureusement, les budgets affectés à Natura 2000 ne permettent pas de les financer. Seuls les suivis réalisés par les associations naturalistes permettent de récolter des données actualisées sur le site Natura 2000 (groupe mammalogique breton, ...)

Mme JOUVIN (DREAL) confirme que ces types de suivis demandent des financements conséquents pour tous les sites Natura 2000 bretons, qui ne sont pas privilégiés pour maintenir un équilibre dans le financement de la gestion des sites.

M. KERMARREC (APPMA de l'Elorn) souligne que les saumons sont suivis depuis de nombreuses années par le biais des « indices d'abondance » et que le groupe mammalogique breton réalise des suivis de la loutre d'Europe.

M. KERMARREC fait part à l'assemblée de son ressenti sur la politique Natura 2000, il juge en effet que les objectifs sont certes ambitieux mais que cela pêche au niveau financier.

M. JAKYMIW (DDTM) lui répond que ce sont toujours les mêmes montants financiers qui sont alloués à Natura 2000, mais qu'ils sont plus compliqués à mettre en œuvre ces dernières années.

M. KERMARREC juge qu'un engagement agricole de 27 ha sur un site de 2 300 ha est beaucoup trop faible.

M. JAKYMIW lui répond que lorsque les mesures agri environnementales et climatiques (MAEC) sont sorties, les agriculteurs étaient pour la plupart déjà engagés avec la Politique Agricole Commune (PAC) et ne souhaitaient pas forcément se réengager dans des mesures supplémentaires.

Mme ISOARD précise que les 27 ha de mesures agricoles contractualisées sur le site entre 2015 et 2017 ne sont pas à raisonner à l'échelle de la surface totale du site (2 300ha) mais plutôt à l'échelle de la surface agricole présente sur le site (400 ha). Ils représentent ainsi un taux d'engagement de 7% des surfaces agricoles du site.

M. MASQUELIER (SBE) explique que le syndicat, comparé à d'autres territoires, a commencé à contractualiser des mesures agricoles, très tôt dès 2015, mais qu'il est aujourd'hui impossible, en 2018, d'engager de nouveaux contrats.

M.KERMARREC ne comprend pas pourquoi Natura 2000 ne finance plus des actions contre les espèces végétales invasives.

M.JAKYMIW explique que les contrats d'éradication des espèces invasives n'ayant pas prouvé leur efficacité, ils ne sont pas mis en tête de liste des contrats à financer.

M.MASQUELIER rappelle qu'il y a déjà un programme « espèces invasives » mené sur le territoire, dont l'objectif n'est plus d'éradiquer, mais de contenir la progression des principales espèces invasives sur le bassin versant.

Aucun nouveau sujet n'étant abordé, M. GROSJEAN remercie l'assemblée de sa participation et lève la séance.



Coordonnées de l'animatrice Natura 2000

Stéphanie ISOARD

Syndicat de Bassin de l'Elorn

Ecopôle - Guern ar Piquet - 29460 DAOULAS

Tel : 02 98 25 93 51 – 06 01 22 28 07

Courriel : stefanie.isoard@bassin-elorn.fr

Sites internet : <http://www.bassin-elorn.fr/>

<http://riviere-elorn.n2000.fr/>